



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2008
Français
Original : arabe

Soixante-troisième session

Point 110 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Troisième Commission

Rapporteur : M. Khalid **Alwafi** (Arabie saoudite)

1. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient leur programme de travail provisoire et prendraient leur décision y relative.
2. La Troisième Commission a examiné la question à sa 49^e séance, le 26 novembre 2008 (voir A/C.3/63/SR.49).
3. À sa 49^e séance, la Troisième Commission a examiné son programme de travail provisoire pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale (A/C.3/63/L.76), qui avait été présenté par le Président.
4. À la même séance, le Secrétaire a oralement modifié le texte du document A/C.3/63/L.76.
5. Le représentant de Cuba a fait une déclaration (voir A/C.3/63/SR.49).
6. Toujours à sa 49^e séance, la Commission a approuvé son programme de travail provisoire, tel que modifié oralement, et décidé de le transmettre à l'Assemblée générale (voir par. 7).



Recommandation de la Troisième Commission

6. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale approuve le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-quatrième session, qui est reproduit ci-après :

Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante- quatrième session de l'Assemblée générale

- Point 1. Développement social :
- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
 - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille;
 - c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
- Point 2. Prévention du crime et justice pénale.
- Point 3. Contrôle international des drogues.
- Point 4. Promotion de la femme :
- a) Promotion de la femme;
 - b) Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
- Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :
- a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
 - b) Suivi des textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
- Point 6. Questions autochtones :
- a) Questions autochtones;
 - b) Deuxième Décennie internationale des populations autochtones.
- Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
- d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

Point 8. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :

- a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
- b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination.

Point 10. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

Point 11. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
